

**DEMANDE D'AGREMENT
INTERVENANT BENEVOLE QUALIFIE
pour participer à l'enseignement de l'EPS dans les écoles**

NOM de l'intervenant :

Prénom :

né(e) le :

Adresse personnelle :

Je soussigné(e), sollicite l'agrément, pour l'année scolaire 20 - 20 ,

pour des interventions **non rémunérées**
dans l'(es) école(s) suivante(s) :

dans les Activités Physiques et Sportives
suivantes :

L'intéressé(e) œuvrera en vue d'une **COLLABORATION** effective avec les enseignants "au sein d'une équipe pédagogique sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale" qui veillera au "respect des textes réglementaires concernant l'enseignement" (organisation pédagogique – programmation officielle).

⇒ **OBLIGATOIRE : Fournir une copie de la carte professionnelle et des diplômes**

Indiquer les titres et qualifications reconnues (1 par colonne)

	Indiquer les titres et qualifications reconnues (1 par colonne)		
Diplôme (1)			
Obtenu le			
N°			
Activité sportive			

(1) préciser le titre (BEES, BEPJEPS, autre)

Rappel: En tant que discipline obligatoire, l'enseignement de l'EPS relève de la responsabilité propre de l'enseignant. Selon les projets, il peut être fait appel à des intervenants extérieurs afin « d'apporter un éclairage technique ou mettre en œuvre une forme d'approche différente susceptible d'enrichir l'enseignement et de conforter les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. **Ils ne se substituent pas à lui** ».

A **Le** **Signature de l'intéressé(e)**

Cadre réservé à l'administration départementale

Avis du Conseiller Pédagogique Départemental

AUXERRE, le
Madame la directrice académique
des services de l'Education Nationale,

Agrément accordé Agrément refusé

Annie PARTOUCHE

Destinataires

Intéressé(e)

Inspecteur de l'Education nationale

L'IA-DASEN